

**CONSEIL MUNICIPAL
LES TROIS-MOUTIERS**
Séance Publique du 23.01.2024 à 20 h 30

PROCÈS-VERBAL

Etaient présents :

BELLAMY M.J. FONTAINE G. GOURDEAU E. DUTOUR M.P. GARNIER H. RAMEIX S.
SONNEVILLE-COUBE B. FLEURY T. BARDET S. PELTIER S. RICHARD A. VALLET S BELLAMY J.P

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

MICHOT T. a donné pouvoir à GOURDEAU E. ;

Absent excusé : LIDDELL C. ;

Mme DUTOUR Marie-Paule est nommée secrétaire de séance.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Affaire n° 1 – Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Rapporteur : Madame le Maire

Le conseil municipal procède à l'élection.

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrage déclarés nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Résultat :

NOM DE LA LISTE : ENSEMBLE POUR NOTRE TERRITOIRE

Suffrages obtenus : 14

Nombre de délégués obtenus : 3

Nombre de suppléants obtenus : 3

Délégués élus : SONNEVILLE-COUBE Bernard

GOURDEAU Evelyne

BELLAMY Jean-Paul

Suppléants élus : PELTIER Stéphanie

FLEURY Thierry

RAMEIX Sylvie

Affaire n° 2 – Bâtiment – Moulin

Rapporteurs : B. Sonnevillle-Coupé

La pose du toit au sol a montré le mauvais état des bardeaux. Coût de leur remplacement y compris la pose de nouvelles voliges : 52 000 € par l'entreprise BECHE. Il faudra prévoir la réfection des enduits dans un second temps : 22 000 € par l'entreprise CHEVALLIER.

Reste à recevoir le devis pour la restauration de la partie meunerie à l'intérieur du moulin. Dans l'immédiat la poursuite de la réfection du moulin nécessite le changement du rouet et de la couverture.

Le conseil municipal donne son accord pour prévoir ces dépenses supplémentaires au budget 2024.